

I- Cadre de référence :

- Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public.
- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre d'accessibilité.

II- Objet :

Ce registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'ERP et de ses prestations. Ainsi, les informations communiquées dans ce document sont centrées sur le service rendu.

Ce registre mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations offertes par l'établissement.

III- Prestations proposées par l'établissement :

Les prestations proposées sont :

- L'accueil de stagiaires en formation professionnelle continue ;
- La location de salles
- L'organisation d'évènements thématiques
- Un espace librairie

Toutes les prestations proposées au sein de l'espace de formation de GERESO sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

L'accès à l'espace de formation s'effectue par une porte automatique.

L'accompagnement de la personne par un-e salarié-e de l'établissement est possible pour faciliter l'accessibilité des aménagements en toute sécurité et autonomie.

IV- Fiches informatives de synthèse :



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à l'espace formation de GERESO – Établissement de 5^{ème} catégorie

- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous : Oui Non
- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services : Oui Non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap :



- Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap



- Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Matériel adapté :

Le matériel est entretenu et réparé et le personnel maîtrise leur utilisation.



Contact : Mathilde KIRION – Responsable de site



Consultation du registre public d'accessibilité :

À l'accueil : Sur le site internet www.gereso.com :

N° SIRET : 311 975 577 00082

Adresse : 22 place de Catalogne 75014 Paris

A) Document d'aide à l'accueil des personnes en situation de handicap à destination du personnel en contact avec le public :

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distraquant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSSA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

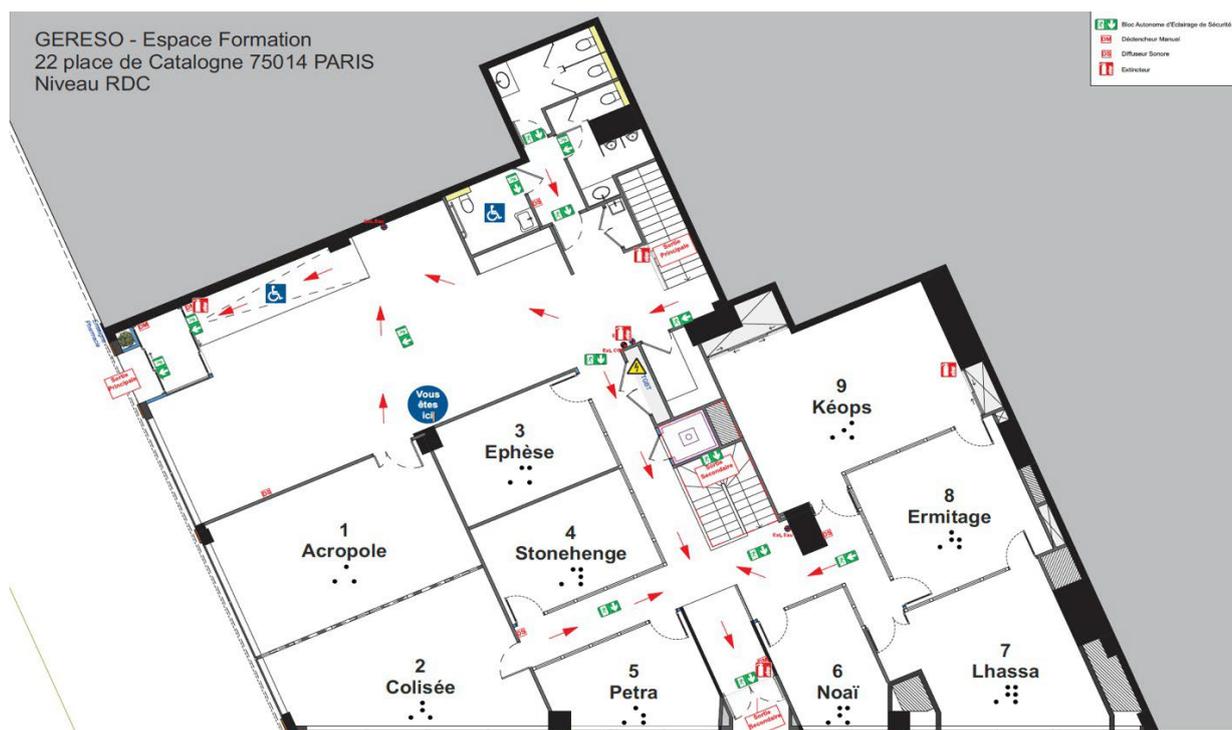
Conception - Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/A11.2/Benoît Cudérou

B) Conditions d'accessibilité sur l'espace formation

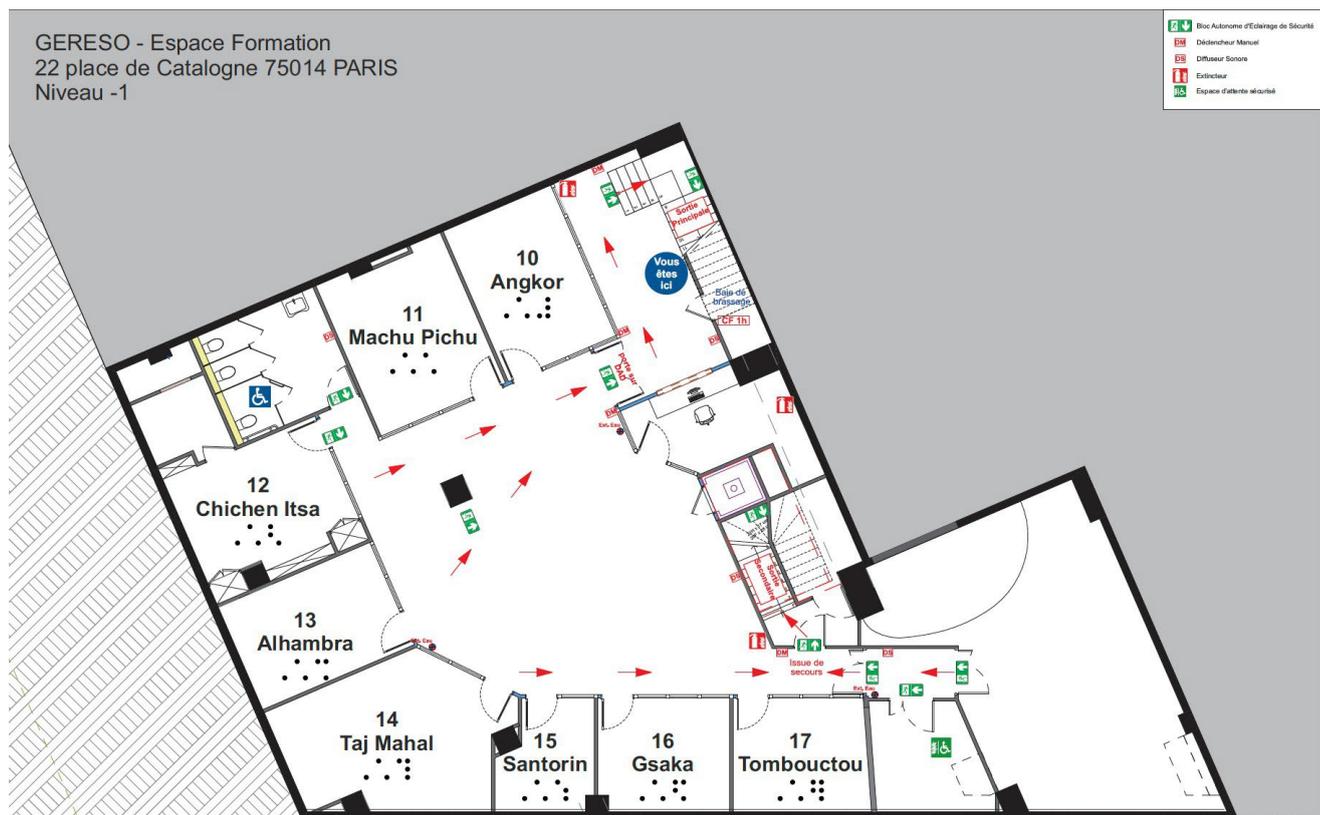
Afin d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de son public, l'espace formation, établissement ERP de 5^{ème} catégorie, dispose des équipements adaptés :

Accès général	<ul style="list-style-type: none"> - Porte automatique - Accès par la rampe pour les personnes en mobilité réduite
Accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une banque d'accueil adaptée à la position debout et assise (tablette d'accueil H 73 cm) - Présence de toilettes adaptées : espace de transfert d'un rayon de giration de 150 cm et barre de maintien H 75 cm – signal lumineux en cas d'urgence - Présence d'un monte-personne pour accéder au N-1 - Plan du niveau avec écriture en braille - Identification et orientation des salles
Rez-de-chaussée	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux salles largeur des portes L 93cm - 9 salles de formation - Portes vitrées disposant d'adhésifs contrastés - BEV (bande d'éveil de vigilance) en haut de chaque escalier de la 1^{ère} marche – main courant - Éclairage adapté - Accès à la fontaine à eau - Identification des salles au dessus de l'escalier principal
Sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de toilettes adaptées : rayon de giration de 150 cm et barre de maintien – signal lumineux en cas d'urgence - Éclairage adaptée - 8 salles - 1 espace d'attente en cas d'urgence - Plan du niveau avec écriture en braille - Identification des salles : en cours sur colonne

Plan du Rez-de-chaussée :



Plan du niveau N-1 :



C) Formation du personnel :

Date	Intitulé de la formation	Nom des participants	Fonction
17/06/2020	Accueillir du public en situation de handicap	Martine PLACIER Régine AURAY Anne-Lise FEBVRE	Conseillère formation Conseillère formation Gestionnaire RH
29/06/2020	Accueillir du public en situation de handicap	Mathilde KIRION Christelle POIRIER Nathalie CHARLES	Resp. site Conseillère formation Conseillère formation
01/07/2020	Accueillir du public en situation de handicap	Chloé SABLAYROLLES Bérénice JARRY Nadine EGAULT	Consultante Consultante Consultante
07/07/2020	Accueillir du public en situation de handicap	Nathalie EDOM	Assist. technique
08/07/2020	Accueillir du public en situation de handicap	Cathy LOUVEL Fabienne GAILLARD Laëtitia LETOURNEAU	Conseillère formation Conseillère formation Conseillère formation

V- Pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes en situation de handicap :

A) Rapport APAVE de vérifications réglementaires après travaux

RAPPORT FINAL

N° CONVENTION :
20860PEB1376600P
N° CHRONO : 24
DATE : 22/10/2021

5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

5.1. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

Mission L - Solidité des ouvrages

Sans observation

Mission LE - Solidité des existants

Sans observation

Mission S - Sécurité incendie

Sans observation

Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Sans observation

B) Attestation sur l'honneur d'accessibilité conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation :



Attestation d'accessibilité

(ERP catégorie 5)

Déclaration sur l'honneur

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation et au décret 2014-1327 du 5 novembre 2014

Je soussigné, Emmanuel COSNET, représentant, en qualité de Président, la société GERESO dont le siège social est situé au 38 rue de la Teillaie – CS 81826 – 72018 Le Mans Cedex 2, gestionnaire de l'établissement de catégorie 5 et de type R sise :

Espace formation
22 place de Catalogne 75014 Paris
N° SIRET : 311 975 577 00082

Déclare et atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014.

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte (cocher le cas échéant) :

- le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue-s en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public ;
- l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5^{ème} catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Fait à Le Mans, le 10 janvier 2025

Signature

GERESO SAS
38 RUE DE LA TEILLAIE
CS 81826
72018 LE MANS CEDEX 2

Article 441-1 du code pénal : constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal : est puni d'un emprisonnement et de 15 000 € d'amende, le fait :

- 1°) D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2°) De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3°) De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Siège social : 38 rue de la Teillaie • CS 81826 • 72018 LE MANS CEDEX 2 • Tél : 02 43 23 09 09 • E-mail : formation@gereso.fr • www.gereso.com

Espace Formation : 22 place de Catalogne • 75014 PARIS • Tél : 01 42 18 13 08 • E-mail : espaceformation@gereso.fr

GERESO SAS au capital de 465 920 € • RCS Le Mans B 311 975 577 • APE 8559 A • SIRET : 311 975 577 000 66

N° TVA intracommunautaire FR30 311975577 • Enregistrée sous le numéro 5272 000 9372. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

C) Attestation de respect des règles d'accessibilité PMR :



Objet : Travaux d'aménagement de l'espace formation de GERESO

Attestation de respect des règles d'accessibilité PMR

Je soussigné, Emmanuel COSNET, représentant la société GERESO en qualité de Président elle-même représentée par Constellatis, son Président, Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement du 22 place de Catalogne 75014 Paris (travaux réalisés de août 2020 au 31 mars 2021), atteste par la présente avoir fait effectuer pour ce projet l'ensemble des travaux conformément à la réglementation liée à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les locaux recevant du public.

J'ai à ce titre missionné la société APAVE avec une mission HAND et le bureau de maîtrise d'œuvre LC Développement.

Fait au Mans le 14 juin 2022

Emmanuel COSNET,
Président

GERESO SAS
38 RUE DE LA TEILLAIE
CS 81826
72018 LE MANS CEDEX 2

Siège social : 38 rue de la Teillaie - CS 81826 - 72018 Le Mans Cedex 2 • Tél : 02 43 23 09 09 • e-mail : formation@gereso.fr • www.gereso.com

GERESO SAS au capital de 465 920 € • RCS Le Mans B 311 975 577 • APE 8559 A - SIRET : 311 975 577 000 96
N° TVA intracommunautaire FR00 311975577 • Enregistrée sous le numéro 5272 000 9372. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

D) Informations relatives aux modalités de maintenance des équipements d'accessibilité :

Équipements	Entreprises	Contrat	Dernier avis
Portes automatiques	AXED		22/11/2024
Monte personnes	Orona	N°21/190-90396	24/10/2024
Extincteurs et BAES	SICLI	02-1177748	20/03/2025

E) Mise à disposition d'équipements adaptés au suivi d'une formation :

- Système de communication sans fil à destination de personnes en situation de déficience auditive
- Location possible, suivant lieu de formation, de matériel spécifique auprès de l'AGEFIPH

F) Communication :

■ **Sur place :**

- a. Affichage : à l'entrée et dans l'espace d'accueil
- b. Consultation du registre public d'accessibilité : à demander auprès des personnes à l'accueil de l'espace formation.

■ **En amont d'un déplacement :**

Le présent registre public d'accessibilité est consultable sur le site <https://www.gereso.com/infos-pratiques/preparer-votre-venue> rubrique « Infos pratiques » « Préparer votre venue ».

■ **Référent handicap Entreprise :**

Anne-Lise FEBVRE – Tél : 02 43 23 51 41 – Email : alfebvre@gereso.fr

■ **Accessibilité des sites web**

En cours